

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 OCTOBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Valérie BIDET, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÊLON, Thierry BORDIN, 16 Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS.

Étaient absents : 6

MM. Lise ROSSET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Aline TRABUT.

Pouvoirs de vote : 4

Mme ROSSET à M. LAFON
Mme BRESSANINI à Mme LARRIEU
M. PEDURAND à Mme DUCOS
Mme TOULMONDE à Mme LEVEUR

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Virginie LECOULTRE, nouvelle correspondante Sud-Ouest.

1/ Signature d'un contrat de mission de contrôle de gestion avec la SAS DECHRIS Consultant

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

A la suite des dernières élections municipales et de l'arrivée d'une nouvelle municipalité en mairie d'Aiguillon, celle-ci s'est interrogée sur l'adaptation au sein des services municipaux des processus de contrôle des finances et des comptes de la commune.

Après audit financier réalisé par la Direction Départementale des Finances Publiques constitutif d'une base révélant à la fois la correcte situation financière de la commune et les points de vigilance à avoir en perspective de l'exercice du mandat municipal en cours, la commune a exprimé un besoin de pilotage des comptes et des finances de la collectivité.

Dans ce contexte le Consultant s'engage à assurer auprès de la Commune une mission de mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion placé sous l'autorité du maire et sous la responsabilité opérationnelle de la Directrice Générale des Services.

Un modèle du contrat de mission de contrôle de gestion auprès de la Commune est joint en annexe (Annexe n°1).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

20 voix pour (Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU et par procuration Céline BRESSANINI, Eric LE MOINE, Alain LAFON et par procuration Lise ROSSET, Valérie BIDET, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, Vanessa CAMPOY-MARTINEZ, Rémy SERGENT)

0 voix contre

5 abstentions (Brigitte LEVEUR et par procuration Martine TOULMONDE, Michel DAMEZ, Laurence DUCOS et par procuration Michel PEDURAND)

- **APPROUVE** les termes du contrat joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat

Publié le 27/10/2021

Visa Préfecture le 27/10/2021

Madame DUCOS : Pourquoi, quels objectifs ? Pourquoi avoir saisi cette demande d'un cabinet extérieur ?

Monsieur le Maire : Pour savoir où nous en sommes des comptes de la mairie, et notre manque d'expérience nous amène à penser que nous en avons besoin.

Madame DUCOS : C'est en prévision de construction du budget ou pas ?

Monsieur le Maire : Pour construire notre budget, car nous avons des projets, etc. Les finances de la commune sont saines mais c'est pour avoir un avis extérieur.

Martine BEVILACQUA (DGS) : Le but c'est d'optimiser les comptes de la commune, si on suit bien nos contrats d'assurance, etc. En bref, optimiser les dépenses de la commune et préparer l'année budgétaire 2022, avoir un œil vigilant sur les finances de la commune.

Madame LEVEUR : Est-ce qu'une formation n'aurait pas été plus indiquée ?

Martine BEVILACQUA (DGS) : Non, là c'est vraiment un accompagnement sur la gestion des comptes de la commune.

Madame LARRIEU : Le but est de faire un état des lieux.

Madame DUCOS : Ce cabinet est-il habitué à travailler avec les collectivités ?

Martine BEVILACQUA (DGS) : Oui.

2/ Signature d'un contrat de mission d'audit organisationnel avec la SAS DECHRIS Consultant

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

A la suite des dernières élections municipales et de l'arrivée d'une nouvelle municipalité en mairie d'Aiguillon, celle-ci s'est interrogée sur l'adaptation de l'organisation des services municipaux :

- D'une part au confortement des services publics rendus aux administrés
- Et d'autre part à la mise en œuvre des nouveaux engagements municipaux constitutifs d'un véritable contrat municipal engageant pour ladite nouvelle municipalité vis-à-vis de ses administrés.

Dans ce contexte le Consultant s'engage à assurer auprès de la Commune une mission d'audit organisationnel de l'administration municipale de la ville d'Aiguillon.

Un modèle du contrat de mission d'audit organisationnel auprès de la Commune est joint en annexe (Annexe n°2). Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

21 voix pour (Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU et par procuration Céline BRESSANINI, Eric LE MOINE, Alain LAFON et par procuration Lise ROSSET, Valérie BIDE, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MÉLON, Thierry BORDIN, Vanessa CAMPOY-MARTINEZ, Rémy SERGENT, Michel DAMEZ)

0 voix contre

4 abstentions (Brigitte LEVEUR et par procuration Martine TOULMONDE, Laurence DUCOS et par procuration Michel PEDURAND)

- **APPROUVE** les termes du contrat joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat

Publié le 27/10/2021

Visa Préfecture le 27/10/2021

Madame DUCOS : Dans le contrôle de gestion, dans le détail il y avait déjà des audits internes, est-ce que du coup cela ne vient pas se superposer ?

Monsieur le Maire : C'est totalement différent.

Madame DUCOS : C'était quoi les autres audits alors ?

Monsieur le Maire : L'un c'est un audit de finances, l'autre c'est un audit de gestion du personnel.

Madame LEVEUR : C'est une recherche d'économie sur les emplois ?

Monsieur le Maire : Sûrement pas, c'est mieux utiliser les emplois et les conditions.

Madame LEVEUR : Vous ne pouviez pas le réaliser en interne ? Vous avez une Directrice Générale des Services et une Directrice des Services Techniques.

Monsieur le Maire : On a jugé que non, tu penses ce que tu veux.

Martine BEVILACQUA (DGS) : On a une collectivité plutôt âgée avec des départs à la retraite, le but c'est que lorsqu'on aura des recrutements il ne faudra pas se tromper, il faut un œil extérieur.

3/ Convention d'occupation de la salle Louis LAMARQUE auprès de la Cité Scolaire Stendhal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

La commune souhaite conclure un bail avec la Cité Scolaire Stendhal pour lui mettre d'occuper la salle Louis LAMARQUE, située à Aiguillon 1 rue de Visé et pour l'ensemble des équipements qu'elle comprend. Les biens et équipements appartenant à la Commune seront attribués à la Cité Scolaire Stendhal dans le cadre de cours de théâtre à destination des élèves de la cité scolaire Stendhal.

Les locaux visés par la convention seront occupés de façon temporaire par la Cité Scolaire. Cette occupation sera autorisée à compter du 8 novembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022, les mardis de 13h30 à 15h20.

Un modèle de la convention d'occupation est joint en annexe (Annexe n°3)

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4/ Convention cadre pluriannuelle – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional des centres-villes et centres-bourgs

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

La Commune d'Aiguillon est située dans le Département du Lot-et-Garonne, en Nouvelle-Aquitaine. Elle se situe dans le territoire de contractualisation « Vallée du Lot » et est le chef-lieu du canton du Confluent. Elle appartient à la Communauté de Communes du Confluent et Coteaux de Prayssas qui regroupe 29 communes et 18 800 habitants. La ville d'Aiguillon compte 4528 habitants.

Par délibération du 12 avril 2019, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté un dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi mettre en œuvre un soutien spécifique en faveur des centralités de territoire confrontées à des problématiques de dévitalisation manifestes.

Au regard des signes de fragilité que peut présenter le centre-ville d'Aiguillon, la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et la Ville d'Aiguillon ont souhaité s'engager dans une dynamique de revitalisation du cœur d'Aiguillon et dans ce cadre ont répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 13 janvier 2020.

La convention-cadre jointe en annexe (Annexe n°4) vise à préciser les objectifs du soutien régional pour la future mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-ville d'Aiguillon. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans les orientations régionales adoptées pour conforter les fonctions de centralité d'Aiguillon et précise leurs engagements réciproques.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Publié le 27/10/2021
Visa Préfecture le 27/10/2021

Monsieur MÊLON : Il y a le chapeau « Petites Villes de Demain » (PVD) sous le contrôle direct de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, et l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région qui est mixte, signé quand même par la Communauté de Communes mais aussi validé par le maire d'Aiguillon. Surtout, cela donnera lieu à des subventions nous l'espérons, ou des prêts favorisés de la part de la Banque des Territoires.

Cette convention a été adoptée en session plénière du 11 octobre, ça ira sûrement chez M. MASSET et ensuite M. LE MAIRE.

Madame DUCOS : On trouvera des programmes communs entre PVD et AMI Région ou ça sera distinct ?

Monsieur le Maire : C'est encore flou.

Monsieur MÊLON : Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura recrutement de 2 personnes, ces deux chefs de projets devront travailler ensemble main dans la main, l'idée c'est de concentrer au maximum nos efforts et l'argent.

Madame DUCOS : Vous allez dresser un projet de telle année à telle année ?

Monsieur le Maire : Rien n'est clair là-dedans, on a le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), on a mis un tas de projets là-dedans, au moins une vingtaine et tout s'imbrique, puis on a l'AMI, c'est de l'ingénierie elle fera un état de l'habitat en centre-ville et en commerce. Je ne vois pas très bien quel va être le niveau de collaboration entre ces deux personnes-là. Concernant « PVD », il y a un comité de pilotage auquel nous sommes conviés, et l'AMI je ne sais pas comment cela va se passer, mais nous sommes les maîtres de la situation concernant l'habitat et le commerce en centre-ville. La Communauté de Communes, on ne va pas en dire du mal, mais on ne va pas en dire du bien, c'est une usine à gaz.

Madame DUCOS : Pour « PVD », le projet doit être bouclé quand ?

Monsieur le Maire : Pour l'instant, on cherche une personne.

Martine BEVILACQUA (DGS) : C'est la Communauté de Communes qui s'en occupe, les 4 centralités l'ont signé, maintenant ils sont en plein recrutement. Une fois qu'il sera fait, il y aura un comité de pilotage, il en sera de même pour nous. L'articulation qui va se faire entre les deux, c'est une question de financement, ça sera les mêmes études mais pour la commune ça sera financé par la Région, et la Communauté de Communes par l'Etat.

Monsieur MÊLON : Pour le comité de pilotage de « PVD », le maire d'Aiguillon n'en fait normalement pas parti, mais M. GIRARDI faisant parti de la commission finances de la Communauté de Communes, il en fera quand-même parti par ce biais.

Le but, c'est de fédérer tous nos efforts pour adapter l'offre de logement, améliorer les accessibilités, exploiter le potentiel de la gare et améliorer l'attractivité du centre-ville.

Madame LEVEUR : Est-ce qu'il y aura des commissions par rapport aux projets, aux choix ?

Madame DUCOS : Cela serait bien d'avoir des COPIL (comité de pilotage).

Monsieur MÊLON : Cela échappe à notre décision ici, mais au sein des COPIL ça se décidera.

Madame LEVEUR : Ils ne vont pas prendre les décisions des orientations à votre place.

Madame DUCOS : Si vous souhaitez faire des commissions, c'est une décision à prendre en interne.

Monsieur le Maire : Je souhaite qu'on réalise tous les projets qu'on a étayé, ce qui peut ne pas être le cas.

Madame DUCOS : C'était l'idée de dire que vous allez bâtir vos projets, mais les projets pourront aussi être discutés en amont.

Monsieur MÊLON : Par exemple, la Commission travaux qui va se réunir sous peu, parlera des projets en carton, donc ça sera déjà abordé.

5/ Convention d'adhésion « Service de Délégué à la Protection des Données mutualisé » avec la CDG 47

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Les collectivités territoriales sont soumises au respect du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD ») et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25, permet aux Centres de Gestion d'assurer « toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines, et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements,

Le CDG 47 propose aux collectivités et établissements publics du département de Lot-et-Garonne de bénéficier du service de Délégué à la Protection des Données mutualisé,

Un modèle de convention d'adhésion est joint en annexe (Annexe n°5A)

Plusieurs formules sont proposées par le CDG, notamment le forfait « autonomie » et le forfait « accompagnement » (Annexes 5B et 5C).

Il est proposé à l'Assemblée de choisir le forfait « Accompagnement », au prix de 1 000 € par an pour les communes de 3 500 à 4 999 habitants. La convention est signée pour une durée de 3 ans.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Publié le 27/10/2021

Madame LEVEUR : Ça fait combien la prestation à l'année ?

Monsieur LAFON : 1000 €, c'est le contrôle de la CNIL.

6/ Convention portant sur la réalisation de plantations en berge de cours d'eau avec le SMAVLOT 47

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Le Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot 47 (SMAVLOT 47) est maître d'ouvrage d'étude et travaux sur cours d'eau. Le SMAVLOT 47 a élaboré un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des affluents médian du Lot en vue de faire une demande de déclaration d'intérêt général (DIG). Cette DIG permet au SMAVLOT47 d'intervenir sur les terrains privés dans l'objectif de restaurer la qualité des cours d'eau.

Dans le cadre des actions inscrites au programme pluriannuel de gestion, le Smaavlot47 propose une action de création de ripisylve (plantation) sur des secteurs en manque de végétation et repousse naturelle.

Un modèle de convention est joint en annexe (Annexe n°6A) pour définir les modalités de participation de chaque pétitionnaire pour la plantation en berge de cours d'eau Beousse.

A des fins de transparence, sont également joints la demande d'intervention dans le lit mineur et/ou à proximité immédiate d'un cours d'eau de la DDT 47 (Annexe 6B) et le récépissé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant le projet de curage dans le lit du cours d'eau Béousse lieu-dit « Aux Videaux » (Annexe 6C).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Publié le 28/10/2021
Visa Préfecture le 28/10/2021

Monsieur le Maire : Vous savez qu'on n'a pas le droit de toucher aux cours d'eau, c'est très réglementé et c'est le SMAVLOT qui s'en charge.

7/ Rétrocession d'Habitalys à l'euro symbolique des parcelles I 1507 et I 1509 à la Commune d'Aiguillon

Vu les dispositions des articles L.421 à L.421-4 du code de la Construction et de l'Habitation répertoriant l'ensemble des activités conférées aux Offices Public de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Habitayls en date du 6 juillet 2015, donnant délégation de compétence au Bureau notamment en matière d'actes de disposition,

Vu le courrier du 25/05/2021 adressé par Habitayls à la Commune d'Aiguillon proposant la rétrocession des parcelles non bâties cadastrées I 1507 et I 1509 situées sur la résidence « Surcouf »,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme de la Commune d'Aiguillon pour l'intégration des parcelles I 1507 et I 1509 dans le domaine public de la Commune,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Habitayls en date du 12 août 2021, acceptant la cession à l'euro symbolique à la Commune d'Aiguillon de la parcelle I 1507 d'une superficie d'environ 59 m² et de la parcelle I 1509 d'une superficie d'environ 126 m² (Annexe n°7)

Considérant la nécessité de rétrocéder ces parcelles en vue de transférer la charge de l'entretien à la Commune,

Le conseil municipal est appelé à accepter la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles I 1507 et I 1509.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles I 1507 et I 1509
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Publié le 27/10/2021
Visa Préfecture le 27/10/2021

Madame DUCOS: C'est Habitayls qui vous a proposé ? Un parking c'est loin.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas pour les usagers du centre-ville, il y a un quartier là-bas. C'est pour plus de confort pour les habitants, pour en faire quelque chose d'utile.

8/ Convention pour l'utilisation du quai de transfert de Cantiran – SMICTOM LGB

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Le SMICTOM LGB souhaite passer une convention avec la Commune d'Aiguillon pour fixer les conditions d'accès et d'utilisation du quai de transfert sis sur la commune de Vianne à Cantiran, par les véhicules de la commune ou de tiers mandatés par ses soins.

Un modèle de la convention est joint en annexe (Annexe n°8).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **APPROUVE** le modèle de convention joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Publié le 27/10/2021
Visa Préfecture le 27/10/2021

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

9/ Modification de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport suivant :

Suite aux démissions de Monsieur Jean-François SAUVAUD et de Monsieur James LONGUET en tant que conseillers municipaux, il convient de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

- Finances,
- Tranquillité publique, conseils de quartier et Etat-Civil,
- Travaux, voirie et marchés publics,
- Aménagement Urbain,
- Développement Territorial et Transition Ecologique,
- Enfance et Jeunesse
- Attributions des places en crèche
- Appel d'Offres

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **DÉSIGNE** les conseillers municipaux devant siéger dans les commissions municipales suivantes

Commission « Finances »

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Christian	GIRARDI
Madame	Catherine	LARRIEU
Monsieur	Christophe	MÉLON
Monsieur	Eric	LE MOINE
Madame	Martine	TOULMONDE
Madame	Laurence	DUCOS

Madame	Aline	TRABUT
--------	-------	--------

Commission « Tranquillité publique, Conseils de quartier et Etat-civil »

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Alain	LAFON
<i>Madame</i>	<i>Michèle</i>	<i>BEUTON</i>
Monsieur	Joël	JACOB
Madame	Lise	ROSSET
Madame	Brigitte	LEVEUR
Monsieur	Michel	DAMEZ
Madame	Aline	TRABUT

Commission « Travaux, Voirie et Marchés Publics »

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Christophe	MÊLON
Madame	Lise	ROSSET
Monsieur	Joël	JACOB
<i>Monsieur</i>	<i>Henri</i>	<i>NEBLE</i>
Monsieur	Michel	PEDURAND
Monsieur	Michel	DAMEZ
Madame	Aline	TRABUT

Commission « Aménagement Urbain »

Civilité	Prénom	Nom
Madame	Lise	ROSSET
<i>Madame</i>	<i>Michèle</i>	<i>BEUTON</i>
Monsieur	Henri	NEBLE
Monsieur	Thierry	BORDIN
<i>Madame</i>	<i>Martine</i>	<i>TOULMONDE</i>
Monsieur	Michel	PEDURAND
Madame	Aline	TRABUT

Commission « Développement Territorial et Transition Ecologique »

Civilité	Prénom	Nom
<i>Monsieur</i>	<i>Henri</i>	<i>NEBLE</i>
Madame	Luz-Victoria	MÊLON
<i>Monsieur</i>	<i>Joël</i>	<i>JACOB</i>
Monsieur	Eric	LE MOINE
<i>Madame</i>	<i>Martine</i>	<i>TOULMONDE</i>
Monsieur	Michel	PEDURAND
Madame	Aline	TRABUT

Commission « Enfance et Jeunesse »

Civilité	Prénom	Nom
Madame	Valérie	BIDET
Monsieur	Rémy	SERGENT
Madame	Michèle	BEUTON
Madame	Catherine	LARRIEU
Madame	Brigitte	LEVEUR
<i>Madame</i>	<i>Martine</i>	<i>TOULMONDE</i>
Madame	Aline	TRABUT

Commission «Attributions des places en crèche »

Civilité	Prénom	Nom
Madame	Valérie	BIDET
Monsieur	Rémy	SERGENT
Madame	Michèle	BEUTON
Madame	Catherine	LARRIEU
Madame	Brigitte	LEVEUR
<i>Madame</i>	<i>Martine</i>	<i>TOULMONDE</i>
Madame	Aline	TRABUT

Commission «Appel d'Offres »

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christian GIRARDI	Catherine LARRIEU
Alain LAFON	Joël JACOB
Christophe MELON	<i>Lise ROSSET</i>
Michel PEDURAND	<i>Martine TOULMONDE</i>
Aline TRABUT	/

Publié le 27/10/2021

Visa Préfecture le 27/10/2021

Madame DUCOS : Au dernier conseil municipal, on avait compris que James Longuet n'était plus adjoint, mais il a démissionné aussi de son rôle de conseiller ?

Monsieur le Maire : Oui tout à fait.

Madame LEVEUR : Qui le remplace ?

Monsieur le Maire : Mme DA CUNHA, vu qu'elle n'est pas là je n'ai pas pensé à le dire et lui souhaiter la bienvenue, tout comme Mme TOULMONDE.

10/ Désignation des membres titulaires et suppléants pour siéger à l'Association des Bastides du Lot-et-Garonne

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

Suite aux démissions de Monsieur Jean-François SAUVAUD et de Monsieur James LONGUET en tant que conseillers municipaux, il convient de modifier les représentants auprès de l'association « Bastides Aquitaine ».

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ÉLIT ses représentants auprès de l'association « Bastides Aquitaine » suivants :

Titulaires	Suppléants
Eric LE MOINE	Catherine LARRIEU
<i>Joël JACOB</i>	<i>Martine TOULMONDE</i>
Christophe MÉLON	Henri NEBLE

Publié le 27/10/2021

Visa Préfecture le 27/10/2021

FINANCES LOCALES - FISCALITÉ

11/ Conservation de la taxe d'aménagement sur le territoire d'Aiguillon

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le rapport suivant :

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de construction, reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, aux opérations d'aménagement (emplacements de camping, piscines, centrale de production d'énergie renouvelable, aires de stationnement, installations soumises à un régime d'autorisation), sous réserve des exonérations. La taxe d'aménagement est composée de deux parts : la part « locale », concernant les communes ou les EPCI compétents en matière de planification et la part départementale.

Pour une gestion harmonisée à l'échelle du territoire, une taxe d'aménagement intercommunale a été instaurée par délibération du conseil communautaire en novembre 2018. Cette décision était valable 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il est ainsi nécessaire de préciser le mode de fonctionnement par une délibération, qui devra être réalisée lors du conseil communautaire du 22 novembre (date permettant de respecter les délais fixés par la loi de finances).

Dans le cadre de son renouvellement, les communes membres sont invitées à émettre un avis. La communauté de communes a ainsi transmis un récapitulatif des taux appliqués sur le territoire pour que chaque commune vérifie la part qui lui revient. Dans le cadre d'un projet d'aménagement, il est possible de moduler ce taux.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et notamment l'article 1-1 de l'annexe « Aménagement de l'espace communautaire », impliquant que la communauté de communes est l'autorité compétente pour assurer la gestion des documents d'urbanisme présents sur son territoire ;

Vu l'article L. 331-2 4° du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 125-2018 d'institution de la taxe d'aménagement intercommunale sur l'ensemble du territoire ;

Considérant le mode de gestion de la taxe d'aménagement applicable depuis 2019 et nécessitant un renouvellement avant le 31 novembre 2021 ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes membres d'un établissement public intercommunal (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **DONNE** son accord à la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, compétente en planification, pour renouveler la taxe d'aménagement définie aux articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune d'Aiguillon.
- **SOUHAITE** que le taux communal qui lui sera reversé soit de 4% pour les zones AU (AUa, AUb, AUc), 3% pour la zone Uc et 2% pour les autres zones.

Publié le 27/10/2021
Visa Préfecture le 27/10/2021

Monsieur le Maire : J'avais proposé qu'on harmonise les taxes et que la Communauté de Communes finance l'eau et l'assainissement. On n'est jamais tout à fait dedans ou tout à fait dehors.

Madame LEVEUR : Est-ce que c'est un sujet qui sera abordé sur la restitution de l'étude fiscale de la Communauté de Communes ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas du tout, je ne suis pas informé au niveau de l'étude fiscale.

Madame LEVEUR : Elle est présentée le 8 novembre, je pense qu'on a tous intérêt à aller l'écouter car effectivement il était préférable pour la commune d'Aiguillon que la Communauté de Communes pratique un autre mode de fiscalité que la fiscalité additionnelle, mais ça m'étonnerait. Je pense qu'on aurait tous intérêt à aller bien écouter de quoi ça cause.

Monsieur le Maire : Ils veulent changer la fameuse taxe, il y a beaucoup de Communauté de Communes qui ne sont pas d'accord. Pour ce qui nous concerne, on propose de maintenir les taxes en l'état. On se pénalise car quand les gens des communes d'à côté iront construire avec une taxe d'aménagement à 20%, c'est beaucoup comparé à Aiguillon qui ne sera qu'à 4%.

Madame LEVEUR : On y retrouve un peu quelque chose, nous avons été tous d'accord sur cet aspect des choses.

Monsieur le Maire : Il n'y a qu'à voir l'aide COVID, l'an dernier le président avait proposé 3 000 euros à chaque commune, nous on percevait 22 euros par enfant, et Granges-sur-Lot est à 220 euros par enfant. On mettait de côté les 4 grosses communes les plus importantes. Il y avait 74 000 € à se distribuer, et au final les plus grosses communes touchaient 35 euros par enfant et les plus petites 60 euros, et cela était équitable, mais cela a fait statu quo. Nous sommes dans une Communauté de Communes pauvre, on aurait tout intérêt à se serrer les coudes.

ENFANCE JEUNESSE

12/ Convention « Lire et faire lire »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention (voir annexe n°1) entre la Commune d'Aiguillon et la Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne, représenté par le Délégué Général, Monsieur Bruno TARREAU, afin d'y permettre l'intervention de bénévoles au sein des Accueils périscolaires des trois écoles publiques, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et la Médiathèque.

Il est précisé que les trois bénévoles seront Madame Sylvie GUINGUAN et Madame Françoise SORIANO, Marie-Luce BERNAUX qui interviendront durant les temps périscolaires et/ou extrascolaire.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **APPROUVE** que la Commune d'Aiguillon et la Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne s'associent.
- **PRÉCISER** qu'une participation s'élevant à 300 € sera versée, soit 100€ par école afin de réaliser l'accompagnement de trois bénévoles.
- **VALIDE** le modèle des conventions jointes en annexe (Annexe 9A et 9B)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Publié le 27/10/2021
Visa Préfecture le 27/10/2021

QUESTIONS DIVERSES

PLACE ESPIAU

Madame DUCOS : En lisant le procès-verbal de la dernière séance, je vois qu'on avait parlé de la situation de la place Espiau.

Monsieur le Maire : Il y a un projet de réaménagement du château qui va durer jusqu'en juin 2023, il va y avoir 8 millions de travaux, des passages de camions, des algecos, etc. Je pense que tant que la cité scolaire n'a pas fini ses travaux, ce n'est pas judicieux de refaire la place Espiau.

Monsieur MÉLON : Ils vont amener des grues, des gros engins, ils vont casser beaucoup de choses à l'intérieur du château. On réfléchit à cette place, car quand on livrera le pavillon Nord, il

faudra que les commerçants aient devant eux une place réalisée. D'ici là, les études auront été faites. Mais il faut se caler sur les travaux du lycée.

Madame DUCOS : Vous referez des études alors qu'il y en a déjà eu ?

Monsieur MÊLON : Oui, mais les études ne correspondaient pas à nos projets.

LOCAL DES RESTOS DU COEUR

Madame DUCOS : On avait abordé lors du dernier conseil municipal la demande de récupérer le bâtiment occupé par les restos du cœur pour les services techniques et demander aux restos du cœur de quitter les lieux, vous aviez validé que la saison puisse se terminer pour les restos du cœur, et il avait été abordé que sur le lieu originel il y avait d'autres projets, mais est-ce que vous avez réfléchi à d'autres lieux pour conserver les restos du cœur sur Aiguillon ?

Madame BIDEET : Je précise que la dernière fois je n'étais pas là car je travaillais, j'ai lu le compte rendu, certains se sont étonnés de mon absence, je suis travailleur social et parfois on ne décide pas.

Il y a deux choses : tous les bâtiments de ville, qui dans ce que je collecte auprès de mes collègues adjoints se rejoint, tout est vétuste, on tient à prendre soin des personnels de la ville en leur mettant du matériel adéquat.

Concernant l'action sociale, on a trois associations caritatives qui prennent en charge les personnes en précarité, on a aussi un CCAS qui est depuis février organisé par Flora qui a repris plein de chose dans l'aménagement et les outils, on a revu nos conventions, beaucoup de ménage a été fait dans le bâtiment. Dans ce que j'ai découvert, c'est qu'il fallait absolument qu'on reprenne les prestations du CCAS car certaines choses n'étaient pas adaptées et d'autres choses n'étaient pas faites.

On passera dans les prochains jours le règlement intérieur. Ce qu'on a essayé de convenir, c'est qu'il fallait qu'on travaille dans un sens, les CCAS doivent orienter les personnes vers les associations caritatives, on est en train de créer un système d'écoute et d'accompagnement. Ce que nous réponde les associations, c'est qu'elles préfèrent faire cavalier seul, donc complètement séparées du CCAS, je ne trouve pas ça très fonctionnel, on attend un rendez-vous pour voir comment on pourrait travailler.

Concernant le maintien des restos du cœur, il y a la trêve hivernale, après la suite de leur futur départ je ne sais pas où ils vont aller ça leur appartient mais j'attends qu'ils reprennent contact avec moi pour savoir où ils vont aller.

Madame DUCOS : Avec la promesse de maintien sur Aiguillon ?

Madame BIDEET : Pas forcément, car ils ont besoin de beaucoup de surface, c'est à eux aussi à se prendre en charge.

Monsieur le Maire : On refait le débat des restos du cœur comme la dernière fois.

Madame DUCOS : Il faut au moins dire les choses.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que tu attends ?

Madame DUCOS : Que tu dises que tu n'as pas de solution pour les restos du cœur.

Madame BIDEY : J'attends que les personnes me rappellent, je n'ai aucune promesse à faire sur le fait de leur trouver un local ou pas.

EVEMENTS ET CEREMONIES

Monsieur le Maire : Je vous informe que nous avons organisé la journée octobre rose qui a été un succès, merci à Cathy LARRIEU et aux organisateurs qui se sont prêtés à cette journée. Il y aura la cérémonie du 11 novembre qui se déroulera comme d'habitude. Le samedi 20 novembre nous rendront hommage à Mélanie LEMEE, ça se fera dans l'intimité. Il y a une journée halloween le 29 octobre organisée par le comité des fêtes et l'association des commerçants.

JUMELAGE VISÉ

Madame LARRIEU : Je voulais juste dire que nous sommes allé à Visé avec M. le Maire début octobre pour rencontrer nos amis visétois et organiser le prochain jumelage qui se fera à Aiguillon, du 7 au 11 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 19h15

Le Maire,

La secrétaire, Michèle BEUTON

Et ont signé les membres présents :

Catherine LARRIEU

Eric LE MOINE

Lise ROSSET
(absente)

Alain LAFON

Valérie BIDET

Christophe MÊLON

Michèle BEUTON

Henri NEBLE

Joël JACOB

Isabelle LE GRELLE

Bernadette CAPDEVILLE

Marie-Thérèse LIPIN

Joël BIN

Didier CAMPAN

Luz-Victoria MÊLON

Céline BRESSANINI
(*absente*)

Thierry BORDIN

Vanessa CAMPOY MARTINEZ

Rémy SERGENT

Brigitte LEVEUR

Michel DAMEZ

Michel PEDURAND
(*absent*)

Laurence DUCOS

Aline TRABUT

Martine TOULMONDE
(*absente*)

Paula DA CUNHA RIBEIRO BAPTISTA
(*absente*)